

Province de Québec
MRC de l'Islet
Municipalité de Sainte-Perpétue

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de Sainte-Perpétue tenue le 7 août 2023 à 19h00 au Complexe Municipal.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Lise Anctil
Siège #2 - Nancy Lamarre
Siège #3 - Gilles Chouinard
Siège #4 - Marylou Mercier
Siège #5 - Guylaine Cloutier
Siège #6 - Guy Joncas

Est/sont absents à cette séance:

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Claude Daigle.
Madame Diane Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**246-08
2023**

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Marylou Mercier, appuyé par la conseillère Nancy Lamarre et résolu que l'ordre du jour soit adopté.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 4 juillet 2023 (Page 5672 à 5677)

3.2 - Séance extraordinaire du 12 juillet 2023 (Page 5678 à 5683)

4 - AFFAIRES COURANTES

4.1 - Adoption du Règlement 08-2023 Décrétant une dépense et un emprunt de 521 724.36 \$ pour travaux de réfection - Avenue Aqueduc

4.2 - Matricule 4715 25 7059 (Demande de Modification)

4.3 - MRC de L'Islet - Projet Hub créatif

4.4 - Demande de commandite - Tournoi de golf de l'Érable - Édition 2023 - 19 août 2023

4.5 - Club Lac Clair - Demande de prise en charge pour l'ouverture du chemin hivernal

4.6 - Party de fin de saison de balle - Demande d'autorisation de permis d'alcool

4.7 - Acheminement de demandes de dons, d'aide financière ou toute autre demande

4.8 - A titre informatif (Tournoi des Vainqueurs - Fondation Hôtel-Dieu Montmagny)

5 - COMPTE-RENDU DES COMITÉS

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Bordereau des correspondances

7 - VARIA

7.1 - La chèvre et le chou - Nouveau point de chute (À titre informatif)

7.2 - Pancarte - Bienvenue à Ste-Perpétue

8 - FINANCES

8.1 - Acceptation des comptes

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

247-08
2023

3.1 - Séance ordinaire du 4 juillet 2023 (Page 5672 à 5677)

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juillet dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Joncas et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ERRATUM AU PROCÈS-VERBAL

La conseillère Marylou Mercier demande une correction concernant le paragraphe sur la Médiathèque l'Héritage à la page 5676. La phrase suivante: "*Beaucoup d'étapes **SERONT** à franchir avant la concrétisation d'un tel projet*" aurait dû se lire comme suit: "*Beaucoup d'étapes **SERAIENT** à franchir avant la concrétisation d'un tel projet.*"

Correction apportée au procès-verbal par la directrice générale en date du 8 août 2023.

ADOPTÉ

248-08
2023

3.2 - Séance extraordinaire du 12 juillet 2023 (Page 5678 à 5683)

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 12 juillet dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Nancy Lamarre et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juillet, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉ

4 - AFFAIRES COURANTES

249-08
2023

4.1 - Adoption du Règlement 08-2023 Décrétant une dépense et un emprunt de 521 724.36 \$ pour travaux de réfection - Avenue Aqueduc

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a publié sur le site SEAO, sur le site de la municipalité et dans un journal local, un appel d'offres pour la réfection de l'Avenue de l'Aqueduc et ce, sur une longueur de 200 mètres;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation des travaux à effectuer, le contrat a été adjugé au plus bas soumissionnaire et ce, à l'entrepreneur « Les Entreprises Gilbert Cloutier Inc. »;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit demander un emprunt temporaire au montant de 521 724.36 \$ auprès de l'institution financière « CFE Desjardins » et ce pour une période de 2 ans afin de pourvoir aux dépenses;

CONSIDÉRANT QU' une aide financière dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 et ce, au montant de 521 724.36 \$ sera versée ultérieurement;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement d'emprunt a été dûment donné lors de la séance extraordinaire tenue le 12 juillet 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lise Anctil, appuyé par la conseillère Marylou Mercier et dûment résolu à la majorité des membres présents, QUE le "Règlement portant le numéro 08-2023 décrétant une dépense en immobilisation de 521 724.36 \$ et un emprunt temporaire de 521 724.36 \$ pour la réfection de l'Avenue Aqueduc" soit STATUÉ et DÉCRÉTÉ par le conseil municipal de ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à faire effectuer des travaux de réfection dans la rue « Avenue Aqueduc » selon les plans et devis préparés par la firme Tetra Tech QI Inc, portant le numéro 39895TT, en date du 9 juin 2023, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par la firme Tetra Tech QI Inc. en date du 7 juillet 2023, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 521 724.36 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter temporairement une somme de 521 724.36 \$ sur une période de 2 ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital de l'échéance de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement la subvention accordée dans le cadre de la TECQ, lui étant versée pour le paiement de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Claude Daigle
Maire

Diane Gagnon, DMA
Dir. Gén. / Greffière-très.

ADOPTÉ

**250-08
2023**

4.2 - Matricule 4715 25 7059 (Demande de Modification)

Il est proposé par la conseillère Lise Ancti , appuyé par la conseillère Guylaine

Cloutier et dûment résolu à la majorité des membres présents, d'accepter la demande de modification du matricule # 4715 25 7059 soit:

- D'apporter le changement sur le nombre de logements existant passant de 4 à 3;
- D'appliquer un crédit de remboursement de taxes pour l'année 2023, si nécessaire.

ADOPTÉ

4.3 - MRC de L'Islet - Projet Hub créatif

Considérant que la chargée de projet de la MRC de L'Islet veut implanter un 'Hub collectif' sur le territoire et que celle-ci sollicite la municipalité à poursuivre cette démarche collaborative;

Considérant que cette démarche favorisera la pratique artistique professionnelle et la mutualisation des ressources autant physique, nomade, éclaté ou virtuel;

Considérant que le conseil municipal a besoin plus de détails sur le projet en question, une décision éclairée sera prise lors d'une prochaine séance.

**251-08
2023**

4.4 - Demande de commandite - Tournoi de golf de l'Érable - Édition 2023 - 19 août 2023

Considérant avoir reçu une demande de commandite pour un tournoi de golf de l'Érable Édition 2023 qui aura lieu le 19 août au Club de golf de St-Pamphile rassemblant plusieurs acériculteurs de Chaudière Appalaches;

- PROPOSÉ PAR: la conseillère Lise Ancil
- APPUYÉ PAR: la conseillère Nancy Lamarre

Il est dûment résolu à l'unanimité des membres présents, d'accorder au "Tournoi de Golf de l'Érable" un don au montant de 200 \$.

ADOPTÉ

4.5 - Club Lac Clair - Demande de prise en charge pour l'ouverture du chemin hivernal

Afin de délibérer sur la demande faite par le Comité du Lac Clair pour la prise en charge de l'ouverture du chemin en période hivernale, le conseil municipal reporte ce point à une prochaine séance.

**252-08
2023**

4.6 - Party de fin de saison de balle - Demande d'autorisation de permis d'alcool

Il est proposé par la conseillère Guylaine Cloutier, appuyé par le conseiller Gilles Chouinard et dûment résolu à la majorité des membres présents d'autoriser la vente de boissons alcoolisées lors de l'évènement du "Party fin de saison de balle" qui aura lieu le 8 septembre prochain sur le site de l'OTJ.

ADOPTÉ

**253-08
2023**

4.7 - Acheminement de demandes de dons, d'aide financière ou toute autre demande

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a le mandat de délibérer sur plusieurs demandes de dons, d'aide financière, d'appui à des projets, autorisation, etc...;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'analyser toute demande afin d'être équitable, transparent et intègre et que celle-ci doit être acheminée au moins une semaine avant la tenue de la séance ordinaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal se réserve le droit de refuser le traitement de toute demande si celle-ci est acheminée après le délai demandé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lise Ancil, appuyé par la conseillère Guylaine Cloutier et dûment résolu à la majorité des membres présents, afin de prendre une décision éclairée sur toute demande adressée au conseil municipal que celle-ci doit être acheminée dans les délais accordés et de mandater la directrice générale à transmettre aux organismes ciblés par ces demandes, une copie de cette résolution.

ADOPTÉ

4.8 - A titre informatif (Tournoi des Vainqueurs - Fondation Hôtel-Dieu Montmagny)

La Fondation invite les citoyens, citoyennes à aller représenter la municipalité, soit en faisant des affiches ou en portant des vêtements de la même couleur, lors de l'évènement "Tournée des Vainqueurs - 12e édition" qui aura lieu le samedi 19 août.

Cette année, les participants auront 3 choix différents pour assister à l'évènement.

1. Parcours cyclistes sur une distance de 40 km, de 70 km et de 100 km;
2. Parcours marche sur une distance de 5 km;
3. Parcours coureurs sur une distance de 5, 10, 15 et 21,1 km.

Pour les personnes intéressées, une publication sera mise sur facebook et sur le site internet de la municipalité. Vous pouvez vous procurer une copie de la lettre à notre bureau municipal.

5 - COMPTE-RENDU DES COMITÉS

La conseillère, Lise Ancil:

- Aucune réunion

La conseillère, Nancy Lamarre:

Réunion Zoom: Régie Intermunicipale de gestion de déchets de L'Islet Sud

- Sujets traités: - Contrat maintenu pour la cueillette de matières recyclables
- - Vente de deux camions pour pièces
- - Emphase sur le compostage pour les municipalités de Ste-Perpétue et la Ville de St-Pamphile.

Le conseiller, Gilles Chouinard:

- Aucune réunion

La conseillère, Marylou Mercier:

- Aucune réunion

La conseillère, Guylaine Cloutier:

- N'a pu assister à la réunion du Transport Adapté, considérant le décès de son père.

Le conseiller, Guy Joncas:

Réunion: Office Régionale Habitation de Montmagny-L'Islet

- Sujets traités: - Démission de M. Yves Fournier, directeur général au sein de la MRC de L'Islet en janvier 2024.
- - Publication d'une offre d'emploi pour le poste "Directeur général"
- Autres sujets: - Les préparatifs pour l'aménagement d'un dek hockey vont bon train.

Le maire, Claude Daigle:

Réunion: Comité de Sécurité publique de la MRC de L'Islet

- Sujets traités: - S.Q. et les problèmes attenants dans les municipalités
- - Engagement d'une ressource en santé mentale, Madame Valérie Moreau, travailleuse sociale du CISSS de Montmagny

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Bordereau des correspondances

Aucun dépôt du bordereau de correspondances.

7 - VARIA

7.1 - La chèvre et le chou - Nouveau point de chute (À titre informatif)

La conseillère Marylou Mercier nous mentionne que l'organisme "La chèvre et le chou", marché de proximité en ligne, a maintenant un nouveau point de chute à Saint-Pamphile à la Ferme Alpaga.

Vous pouvez vous procurer par le biais du site, une panoplie de produits en provenance de producteurs, de transformateurs et d'artisans.

7.2 - Pancarte - Bienvenue à Ste-Perpétue

La conseillère Nancy Lamarre se questionne à savoir quand les pancartes "Bienvenue à Sainte-Perpétue" seront installés.

Monsieur le maire lui mentionne que d'ici la fin d'Août, les pancartes seront installés une à l'extrémité nord et l'autre à l'extrémité sud.

8 - FINANCES

8.1 - Acceptation des comptes

- PROPOSÉ PAR: la conseillère Nancy Lamarre
- APPUYÉ PAR: le conseiller Gilles Chouinard

Il est dûment résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient et sont acceptés et que nous avons les crédits nécessaires pour acquitter ces montants. La Loi nous dispense d'en faire lecture détaillée.

Journaux déboursés et JG	204 945,19\$
--------------------------------	--------------

Comptes fournisseurs et JG	79 925,79\$
----------------------------------	-------------

Classés en annexe

Diane Gagnon

Directrice générale et greffière-trésorière

Les factures ont été vérifiées par monsieur Claude Daigle et madame Diane Gagnon.

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période des questions débute à 19 : 34 heures et se termine à 20 : 01 heures.

Plusieurs interventions des résidents du Lac Clair.

**255-08
2023**

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

- PROPOSÉ PAR: la conseillère Nancy Lamarre
- APPUYÉ PAR: la conseillère Marylou Mercier

Il est dûment résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 : 01 heures.

Je, Claude Daigle, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Claude Daigle
Maire

Diane Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière